



Titre : El Himma vs Benkirane guerre froide ou cohabitation

1^{er} Juillet 2012



De toute la durée du règne de Mohammed VI, le Maroc n'a connu de lutte aussi passionnée et passionnante que celle qui oppose le PJD, surtout depuis l'arrivée d'Abdelilah Benkirane à sa tête, et celui qui est communément désigné par l'« ami du roi », avant d'en devenir le conseiller, Fouad Ali el Himma. Et ce qui a changé entre hier et aujourd'hui, ce sont les fonctions occupées par les deux hommes, le premier étant devenu chef du « gouvernement de Sa Majesté », le second ayant été promu conseiller, quatre ans et trois mois après avoir quitté le ministère de l'Intérieur et avoir embrassé le combat dans l'arène politique.

Aujourd'hui, les bureaux de la présidence du gouvernement, auxquels va Benkirane tous les matins, sont à seulement quelques mètres de ceux des conseillers du roi et des autres responsables au sein du cabinet royal, avec à leur tête Fouad Ali el Himma. Et bien que ce dernier ait, donc, adopté l'attitude des gens de la Cour, caractérisée par un mutisme total, et bien que le PAM se soit émancipé de la tutelle de son fondateur et parrain, el Himma reste toujours présent dans l'esprit d'Abdelilah Benkirane qui a déclaré, au début de ses fonctions, qu'une relation cordiale le liait au conseiller avec lequel il s'entretenait souvent, avant qu'il ne vienne déclarer, depuis l'Espagne, qu'ils étaient différents et concurrents. Et puis, depuis la tribune du parlement, et sans que personne ne lui ait posé la question, voilà Benkirane qui affirme que chacun peut avoir son « himmage ».

Est-ce donc la fin de la trêve, de la paix des braves, exactement comme cela s'était passé auparavant ?

Voici quelques mois, les tentatives du PAM de retrouver un peu de son lustre étaient négativement qualifiées par Benkirane qui considérait ces pratiques et ces manœuvres comme un inconvénient contre lequel il fallait s'élever. Des rumeurs avaient couru sur le retour d'el Himma sur le devant de la scène et cela avait contraint Benkirane à demander à l'homme de se retirer définitivement de la scène politique. Et puis, aujourd'hui qu'el Himma est devenu conseiller du roi, et malgré cette nouvelle fonction, sa présence morale a fortement marqué le dernier congrès du PAM ; et cette présence a été accentuée par les références appuyées à son égard par Ilias el Omari, Mohamed Cheikh Biadillah et Hakim Benchamass, des références longuement et chaudement applaudies par l'assistance.

Ajouté à cela que l'homme-lige d'el Himma, et son compagnon de route dans le champ politique, Ilias el Omari, prend de plus en plus le « volant » du tracteur du PAM et lui imprime de plus en plus une conduite ferme ; ainsi, après avoir déclaré prendre sa retraite politique à 45 ans – son âge actuel –, voilà el Omari qui change d'avis et qui revient, toujours plus « homme fort » que jamais, au centre des décisions du PAM. Et voilà aussi que le nouveau chef du parti, Mustapha el Bakkoury, vient devant ses bases, lors d'une rencontre dans les régions, et leur présente le nouveau membre du Bureau politique du parti, le Rifain Ilias Omari. Ce faisant, Bakkoury est parfaitement dans son droit, ayant agi selon les prérogatives qui lui ont été conférées par le Conseil national du parti, à savoir la possibilité de désigner lui-même six membres au Bureau politique élu par le même conseil.



Pour le politologue et spécialiste des mouvances islamistes Mohammed Darif (voir entretien plus bas), Benkirane avait déclaré aux débuts de son mandat qu'il traiterait directement avec le roi, sans passer par des intermédiaires et des conseillers, mais sitôt après avoir pris la température des choses, et appris le mode de fonctionnement du palais, qui passait précisément par ces intermédiaires et ces conseillers, le chef du gouvernement s'est mis à présenter sous un meilleur jour sa relation avec el Himma, allant jusqu'à déclarer à el País que « parfois, ils (lui-même et el Himma) s'accordaient et parfois ils divergeaient ». Selon ce proche des arcanes du pouvoir qui s'exprime sur le rôle d'el Himma, « c'est un homme d'Etat qui occupe la fonction de conseiller du roi ; il est donc normal qu'il utilise les prérogatives qui relèvent de sa fonction, et qu'il ait un avis sur toutes les affaires politiques du pays, à partir de sa position de conseiller royal ».

Benkirane et el Himma sont-ils alors en train de jeter les bases d'une « cohabitation » à la marocaine, ou alors, à l'inverse, leur relation est-elle condamnée à revenir au point de départ du fait de leur longue histoire de luttes et d'antagonismes ?

LA COLERE ROYALE QUI A « RESSUSCITE » LES ANCIENS ANTAGONISMES

Deux semaines troubles, pleines d'ambiguïté, ont été les plus longues et les plus difficiles du gouvernement Benkirane depuis sa désignation ; le gouvernement a été convoqué dans l'urgence et devait rejoindre le roi, en visite dans la région de l'Oriental. Un Conseil des ministres, exceptionnel, s'est tenu pour corriger les erreurs relevées par la Cour constitutionnelle dans le projet de loi organique portant sur les désignations à la tête des institutions et organismes stratégiques. Une fin de semaine exceptionnelle, donc, éprouvante que celle qu'ont vécue Abdelilah Benkirane et ses ministres, sur fond de bruits au sujet d'un remaniement ministériel à Oujda, des changements qui allaient débarquer avant l'heure quelques ministres de l'attelage exécutif. Cela n'est guère arrivé mais, en revanche, quel que chose d'autre s'est produit, qui va avoir des répercussions sur la suite du chemin à parcourir par ce gouvernement... Le roi prend la parole, comme à son habitude, lors de ce Conseil, et enjoint aux ministres de travailler plus et de s'occuper moins de dévoiler les dossiers de leurs prédécesseurs. Une source sûre précise : « Le ton n'était pas agressif et le roi ne paraissait pas irrité, mais il a quand même dit aux membres du gouvernement de déployer encore plus d'efforts et de cesser de s'intéresser à des affaires en vue de faire la comparaison avec les anciens ministres, et certains actuels également, donnant l'exemple du ministère de la Santé et de celui de l'Enseignement supérieur ».

Benkirane : « je ne veux pas parler aujourd'hui de ma relation avec le roi »

Cet avertissement, en langage politique, signifie précisément une irritation, un agacement que les Marocains connaissent bien, de même qu'ils connaissent sa nature et ses répercussions.

- Ne pensez surtout pas que je vous parlerai de ce qui s'est dit et passé lors de ce Conseil des ministres, avertit Benkirane, « je ne suis pas habilité à le faire et, de fait, les délibérations du Conseil sont confidentielles ». Nous avons changé la forme de notre question et avons essayé de nous enquérir de la nature des relations entretenues aujourd'hui entre le chef du gouvernement et le palais.

- Vous pouvez poser votre question de la manière que vous le souhaitez, mais je ne vous répondrai toujours pas.

- Pourquoi donc, M. le chef du gouvernement ?...

- Parce que je ne parle pas de ces choses-là...

- Mais, par le passé, vous avez très souvent évoqué votre relation avec le roi et sa bonté à votre égard, de même que vous avez nombre de fois dévoilé ce qui s'est dit entre vous et lui...



- Je parle de cela lorsque j'estime que cela est utile, mais aujourd'hui, je ne vous dirai rien à ce propos...

Fin de la discussion. Benkirane se ferme et refuse de parler de ce qui semble être la première grande colère du roi contre lui et contre son gouvernement.

Une source sûre, interne au PJD, affirme que ce qui s'est produit lors de ce Conseil des ministres « n'est pas une colère du roi dans le sens où on l'entend d'habitude, mais est en revanche révélateur de la nature des dossiers qu'on lui présente et de ce qu'on lui dit ». L'allusion est claire et concerne les personnes qui ont l'oreille du roi, qui y susurrent des choses, laissant penser au premier d'entre eux, l'homme fort Fouad Ali el Himma. Or, ce qu'oublie souvent les observateurs et les concernés, et en premier lieu Abdelilah Benkirane, c'est cette longue opposition et non moins longue lutte qui a opposé le PJD et el Himma, et le passage de ce dernier vers l'autre bord, le cabinet royal, au moment même où les islamistes fêtaient leur première grande victoire électorale et leur passage, à leur tour, à l'autre bord, le gouvernement.

« Ssi Fouad n'a pas de temps à perdre pour cela, il est très occupé par des dossiers stratégiques qui ne dépendent pas de l'autorité de Benkirane », révèle cette source proche du conseiller royal. « Ces dossiers, dans lesquels Ssi Fouad est actuellement plongé du matin jusqu'à tard la nuit, ont trait à des affaires extérieures ayant trait à la sécurité et qui relèvent de considérations géostratégiques. Et s'il y a bien une explication au fait d'imputer un échec ou de faire endosser la responsabilité d'un problème à Ssi Fouad, c'est bien ce complexe de le voir réussir, et de le reconnaître. Ssi Fouad est là, il est bien présent et s'il a des responsabilités, cela revient à sa compétence et à son sérieux, et à rien d'autre ».

Le roi soutient le gouvernement... qui sont ceux qui combattent Benkirane et son équipe alors ?

Une autre source, proche des centres de décision, a défini la nature actuelle des relations entre le gouvernement Benkirane et le palais royal – et ses hommes – par « l'exagération des ministres PJD à créer les polémiques et engager le combat sur des sujets marginaux au lieu de travailler, et il est parfaitement naturel que cela irrite le roi car il a clairement apporté son soutien au gouvernement et a ouvert les canaux de communication avec les ministres, et plus précisément ceux du PJD. Demandez donc à Abdelaziz Rabbah s'il a des problèmes avec le palais, et aussi à Saâdeddine el Othmani, qui vous dira qui tarde à réagir à ses demandes, s'il s'agit du gouvernement ou du palais... Interrogez aussi Mustapha Ramid et demandez-lui qui l'a soutenu dans son projet de réforme de la justice ».

Concernant Fouad Ali el Himma, la même source nous apprend que « c'est un homme d'Etat qui occupe la fonction de conseiller du roi ; il est donc normal qu'il utilise les prérogatives qui relèvent de sa fonction, et qu'il ait un avis sur toutes les affaires politiques du pays, à partir de sa position de conseiller royal ». Interrogé sur l'éventualité de l'intervention d'el Himma dans les affaires sensibles du gouvernement et sur son implication dans la dernière mesure d'augmentation du prix des hydrocarbures, notre source répond que « el Himma a informé Benkirane, dès le premier jour, qu'il se tenait à sa disposition pour n'importe quel conseil ou toute consultation dont le gouvernement aurait l'usage ; quant à la question de l'augmentation des prix, il a récemment déclaré qu'il n'y est en rien concerné et que c'était le gouvernement qui avait décidé de l'opportunité de la mesure ».

La « colère » royale, évoquée par plusieurs sources, lors du dernier Conseil des ministres, intervient à la suite de l'ouverture de plusieurs fronts contre « le gouvernement semi-barbu ». Ainsi donc, depuis le coup porté contre le gouvernement pendant l'affaire des cahiers des charges de l'audiovisuel public, en ce jour où le chef du gouvernement et son ministre de la Communication étaient installés devant le roi, en présence du conseiller du roi Fouad Ali el Himma, et écoutaient ses « remontrances » rudement exprimées ... jusqu'à la nomination des walis et gouverneurs, un domaine qui depuis des années est dévolu à el Himma, une nomination qui n'a montré aucun changement par rapport au passé, et arrivant à la révocation des deux chefs de la HACA et leur remplacement par des personnes appartenant à une famille politique connue pour son hostilité au mouvement islamiste... tous ces éléments ont fait remonter dans les



esprits la longue histoire de la guerre qui a opposé le PJD à un camp d'adversaires déterminés, essentiellement personnifié par un certain Fouad Ali el Himma. Mais rappelons quand même que la loi fondamentale du pays accorde désormais au chef du gouvernement de larges pouvoirs qui lui permettent de mener son action avec davantage d'indépendance par rapport au cabinet royal et plus de liberté de manœuvre.

Il y a quelques mois encore, ils étaient adversaires...

Malgré le comportement « apaisé » adopté aujourd'hui par le chef du gouvernement à l'égard de l'entourage royal et du corps des conseillers, on ne peut oublier les avertissements répétés de celui qui n'était encore que le chef du PJD, lors des discussions autour du projet de constitution, contre un renoncement du transfert du pouvoir du roi au premier ministre, prévenant que telle conception de la future constitution allait le conduire lui et son parti à voter « non » au référendum. Écoutons Benkirane : « Le discours du 9 mars met un terme à un problème vécu durant le règne de Mohammed V, de celui d'Hassan II et d'une partie de celui de Mohammed VI, un problème qui était celui de la responsabilité du gouvernement. Le discours précise que le premier ministre, issu des élections, allait désormais être le responsable du gouvernement... mais si tel n'est pas le cas, alors nous le disons haut et fort aujourd'hui, nous voterons non au projet de constitution ».

A cette époque, Benkirane avait appelé l'Etat à cesser ses « magouilles » car, disait-il, « le Maroc est comme les autres pays (allusion aux pays arabes qui avaient connu des révolutions) mais, par bonheur, il se trouve que nous avons un roi et que la marmite n'a pas encore explosé. Ce qu'il s'est produit là-bas peut survenir ici aussi sauf que, grâce à Dieu, nous avons encore une chance de lancer nos réformes ». Le chef du PJD veillait aussi soigneusement à faire le distinguo entre le roi et ceux qu'il accusait de ces comportements nuisibles : « N'imputez rien au roi et ne dites pas que le roi fait, tant il est vrai que dans son entourage, il existe des gens qui ont de l'influence et qui l'emploient pour gouverner... A l'avenir, nous ne voulons plus d'Ilias el Omari, ni d'el Himma ni de Majidi... Le roi, nous l'adorons et notre parti est un parti royaliste, mais l'Etat doit maintenant faire vraiment montre de sérieux et prendre conscience que si ce pays tient encore, c'est grâce à la miséricorde divine ».

Les choses ne se sont pas arrangées, durant l'été dernier, quand le ministère de l'Intérieur avait présenté son projet de lois sur les partis, après donc l'adoption de la nouvelle constitution. Toutes les directions de partis avaient fait part de leurs inquiétudes quant au respect de l'esprit de la constitution, et Benkirane avait, à son habitude, réagi avec virulence, déclarant que le moment n'était pas opportun pour organiser des élections législatives, ne trouvant aucune grâce à l'action de l'Intérieur, dont il a dit que le comportement présent « n'allait pas laisser neutre la rue et que la situation pouvait s'embraser d'un moment à l'autre s'ils poursuivent les manœuvres douteuses qui sont les leurs actuellement (les gens de l'Intérieur) ».

La question qui énervait le plus Benkirane pendant l'été 2011 était ce retour du PAM sur le devant de la scène politique, et les apparitions de plus en plus nombreuses de Fouad Ali el Himma en compagnie du roi. Cela avait fait déclarer à l'alors simple chef du PJD qu' « el Himma devrait faire une déclaration publique pour annoncer son retrait définitif de la politique ; quant à son amitié avec le roi, cela est son affaire ». Benkirane avait ajouté que « la constitution est passée mais, malheureusement, des choses négatives nous apparaissent aujourd'hui qui font que nous allons nous remettre à faire du n'importe quoi ». Et le chef des islamistes de tout imputer au PAM, précisant « regardez ce qui se produit dans les villes dirigées par le PAM, ou presque... dans toutes ces villes, ça s'embrase ».

Cohabitation ou guerre larvée ?

Pour toutes ces raisons, et pour d'autres encore, la désignation de Fouad Ali el Hima en qualité de conseiller du roi a ouvert la voie à des interprétations et lectures pessimistes quant à l'avenir politique du pays et à la nature des relations entre un gouvernement conduit par leader des islamistes Abdelilah Benkirane et un cabinet royal dans lequel travaille l'ennemi historique des « Frères musulmans » marocains, Fouad Ali el Himma. L'explication de cette inquiétude



revient aux quatre années de combat mené par le second sur le parti du premier, ouvertement ou en coulisses, allant jusqu'à créer, pour servir ses desseins, l'un des partis les plus controversés du champ politique marocain, le PAM.

La première lecture est aussi la plus pessimiste et voit dans ce retour d'el Himma sous les projecteurs, à un poste de responsabilité, après qu'il eut quitté en 2007 le ministère de l'Intérieur pour s'engager dans les élections législatives, un signal du transfert de la lutte entre el Himma, en tant que responsable des services de sécurité et homme d'influence, et les anciens de la Jeunesse islamiste, du champ électoral, politique et parlementaire, vers la sphère officielle, au sein même de l'appareil et des institutions d'Etat. Il est vrai que la constitution a laissé nombre de zones d'ombre dans les relations entre le roi, Commandeur des croyants, et le chef du gouvernement élu.

Pour le professeur en droit constitutionnel, Omar Bendourrou, Fouad Ali el Himma était un personnage influent avant d'être nommé conseiller du roi, « ce qui signifie qu'il était derrière une grande partie des nominations aux postes de responsabilité et au gouvernement ; la différence, aujourd'hui, est que son action sera désormais officielle et encadrée par la nature de sa fonction de conseiller ». Ainsi, l'indication première qui vient à l'esprit, selon le Pr Bendourrou, est que cette nomination pourrait être un message adressé au 20 février et à ce qu'il représente et a représenté, « un recul de l'Etat par rapport à ce qui a été réalisé, aux acquis, et un indicateur de la préparation d'une entrée en conflit avec la rue ».

La seconde lecture de la nomination d'el Himma se rapporte au parti fondé par ce dernier, et qui a été à l'origine de sa sortie du ministère de l'Intérieur, le PAM. Deux solutions sont envisageables alors, selon Omar Bendourrou : soit l'étoile de ce parti va pâlir du fait de l'éloignement d'el Himma, soit la même cause, la nomination d'el Himma auprès de roi, aura la conséquence inverse, c'est-à-dire le renforcement du PAM. Et c'est cette dernière possibilité qui semble la plus réaliste pour Bendourrou qui rappelle qu' « el Himma a quitté le ministère de l'Intérieur pour se consacrer à une mission unique et précise, combattre les islamistes, pour laquelle il a créé le parti. Or, maintenant que son plan de vaincre le PJD sur le terrain a échoué, il poursuivra sa mission, mais à partir d'une autre position. Le PAM, donc, non seulement ne sera pas affaibli, mais se renforcera ».

Parallèlement à ces deux lectures pessimistes de l'arrivée d'el Himma au palais, et malgré la surprise et la stupeur que cette nomination a suscitées, certains analystes présentent des points de vue moins catastrophistes, se fondant sur la constitution et la délimitation qu'elle a introduit entre les pouvoirs du roi et ceux du chef du gouvernement. Et le plus curieux est que ces thèses viennent avant tout des islamistes. Ainsi, Mohamed Yatim estime qu' « il revient au roi de nommer qui il souhaite pour le conseiller car c'est lui qui dispose des éléments pour opérer son choix. De plus, cette nomination fait passer el Himma d' « ami du roi », une position dont il est plutôt difficile de comprendre la signification, à conseiller. Et un conseiller ne décide pas, il conseille... Cela veut dire que le nouveau conseiller n'aura plus de relation avec le PAM, et que le PAM va donc disparaître ».

Pour sa part, le dirigeant du PJD et spécialiste en droit constitutionnel, Abdelali Hamieddine, pense qu'el Himma a retrouvé sa place naturelle aux côtés du roi et que, de ce fait, il n'est plus partie prenante dans le débat politique. « C'est précisément ce que nous demandions depuis la création du PAM par el Himma. Maintenant qu'il est devenu officiellement conseiller du roi, il doit s'éloigner totalement et définitivement de l'action partisane, et doit observer la même distance à l'égard de tous les partis. Ce faisant, le PAM reviendra lui aussi à sa dimension naturelle de parti comme les autres, ne disposant pas d'avantages particuliers du fait de sa proximité avec les décideurs du pays ». A côté de cela, Hamieddine précise que la constitution délimite parfaitement les champs d'action du roi et du chef du gouvernement et que donc, leurs relations ne peuvent qu'être fondées sur « la consultation, la coopération et une coexistence positive pour faire aboutir la transition attendue ».

Fin de la « période de grâce » ?



Après le rapprochement entre le palais et le PJD lors de la phase de préparation de la constitution et jusqu'au référendum, grâce à l'intermédiation du conseiller Mohamed Moâtassim, un grand changement est intervenu dans ces relations au lendemain de cette consultation, et jusqu'aux législatives. Ainsi, Moâtassim s'est fait plus discret, remplacé à son poste par Abdellatif Menouni. Puis arrive l'ancien ministre de l'Intérieur, Mostafa Sahel, lui aussi nommé conseiller, qui s'était fait une spécialité de limer les griffes des islamistes et de les empêcher de se choisir librement leur chef de groupe parlementaire. Ensuite, la formation autour du roi se renforce avec l'expert juridique, qui a veillé à la régionalisation, Omar Azziman, qui pose ses valises au cabinet, juste avant l'homme fort Fouad Ali el Himma.

Lors de la grande réception offerte par le roi en son palais de Casablanca, en mars dernier, à l'occasion du lancement du Ramed, un certain nombre de signaux aussi importants que codés ont été émis, dont le plus important est la première apparition de Fouad Ali el Himma, le nouveau conseiller. Autre surprise, el Himma ne s'est installé à sa place qu'à l'instant même de l'entrée du roi dans la salle, et la surprise a été plus grande encore de constater sa nouvelle allure physique, changée au point que plusieurs personnes présentes ne l'ont pas reconnu. Les caméras l'ont montré aller à sa place pendant que le roi marchait lui-même vers son fauteuil, sous les applaudissements nourris de l'assistance. Et puis, la télévision est souvent revenue avec des zooms appuyés sur cet homme que les Marocains ne cessent d'appeler « ami du roi ».

LES CONSEILLERS DU ROI



Mostafa Sahel, le conseiller que les islamistes connaissent bien

Le jour de sa nomination à la place qu'avait occupée le défunt Driss Basri, plusieurs personnes n'y avaient vu qu'un paravent de Fouad Ali el Himma, le véritable ministre de l'Intérieur. Mais les quatre années qu'il aura passées à la résidence de Lyautey auront fait de lui l'un des spécialistes initiateurs de nombre de dossiers de sécurité, de souveraineté et d'affaires politiques, tous plus importants les uns que les autres. Ainsi donc, l'homme était en fonction le soir des attentats de Casablanca, et puis, il était toujours là quand le Maroc commençait à négocier avec le Polisario et avait fait connaître son plan d'initiative de paix. Sahel avait ensuite été envoyé à New York pour veiller lui-même au sort du Sahara marocain, avant qu'il ne traverse l'océan atlantique pour aller diriger la mission diplomatique à Paris, haut-lieu de nos intérêts, amitiés et relations. Là, à Paris, l'ambassadeur jouissait de la réputation d'ami du président qui avait été son homologue à l'Intérieur. Aussi, si sa nomination au cabinet a constitué une surprise, il n'en demeure pas moins que l'homme est celui des grands dossiers, ayant aussi été wali de Rabat, président du Fonds d'équipement communal et ministre des Pêches.



Mohamed Moâtassim, l'idéologue de la Tradition au pouvoir

Le secrétaire général du PJD, Abdelilah Benkirane voyait en lui cette voie vers la forteresse du palais, et y avait souvent recours lors de la période pré-référendaire, l'année passée. Moâtassim était venu remplacer, pour les islamistes, le défunt conseiller Abdelaziz Meziane Belfqih. Mais la mission constitutionnelle de Mohamed Moâtassim s'est achevée au soir du discours royal annonçant le référendum, quand le conseiller était venu lire à la télévision le texte de loi fondamentale, légèrement modifiée par rapport à la mouture initiale de la commission chargée de la révision. Quand, après avoir appris l'inscription de quelque chose qui leur déplaisait dans la constitution, les islamistes voulaient réagir, ils prenaient leur téléphone et en informaient immédiatement Moâtassim pour qu'il remédie à ce qu'ils pensaient être des erreurs. Et même lorsque Menouni avait présenté le texte de la constitution au roi, sous l'objectif des caméras, le souverain l'avait aussitôt remis à Moâtassim pour l'amender, le corriger, en ôter ce qui ne devait pas y figurer et en y ajoutant ce qui importait de l'être, avant de venir à la télé et d'en lire l'intégralité aux Marocains. Mais aussitôt après, le conseiller a disparu, remplacé par le même Menouni et aujourd'hui, après la venue de Fouad Ali el Himma, il n'est plus aussi sûr que Benkirane puisse trouver en lui le messenger idéal pour faire parvenir des messages au roi.



Abdellatif Menouni, de l'élaboration de la constitution à sa mise en œuvre

Le jour où Abdellatif Menouni s'avancait devant le roi, menant ses collègues au sein de la commission de révision de la constitution, pour recevoir leurs décorations, tout le monde pensait regarder ce jour-là le dernier acte des relations de cette commission avec le roi qui s'appêtait à la remercier pour services rendus, avant que chacun n'aille vers son destin ; mais voilà que le protocole royal convoque une nouvelle fois Abdellatif Menouni et la télévision de nous le montrer encore une fois, arborant son fameux sourire, alors qu'il était assis près du roi qui le félicitait, le complimentait, et le nommait en qualité de conseiller. Le communiqué de la Maison royale qui annonçait l'évènement évoquait les hautes qualités professionnelles de l'homme, mais aussi son sens du dialogue, de l'écoute et de la communication, ce qui signifiait en creux que Menouni prenait la place de Moâtassim. Menouni pourrait être considéré comme le « père » du droit constitutionnel marocain, en raison du fait qu'il a présidé aux destinées de la commission qui a révisé la constitution, mais aussi suite à cette phrase de George Vedel, la référence constitutionnelle des



Marocains qui, un jour, avait dit à Hassan II : « Majesté, aujourd'hui, vous disposez d'un constitutionnaliste qui pourra vous éviter d'avoir encore recours aux services d'étrangers ».

ENTRETIEN



4 QUESTIONS A MOHAMED DARIF (politologue, spécialiste des mouvements islamistes) : « Lorsque Benkirane s'adresse à el Himma, il s'adresse au représentant du Roi »

1/ Les récentes informations faisant état d'une colère du roi contre le gouvernement augurent-elles de la fin de la lune de miel entre les deux parties ?

Il est incorrect d'appréhender les relations entre le roi et son chef de gouvernement sous l'angle d'une colère, ou non. Il existe certes des moments où l'on peut parler de colère royale, contre les walis, les gouverneurs, ou les services de sécurité. Mais en ce qui concerne le rapport entre le palais et le chef du gouvernement, à l'aune de la nouvelle constitution, il s'agit d'un rapport hiérarchique de pouvoir. Le roi préside le Conseil des ministres, d'un rang plus élevé que le Conseil de gouvernement. Et lors de la tenue de ce Conseil des ministres, il est normal et tout à fait ordinaire que le roi fasse état de ses remarques et de mises en garde sur des comportements qui ne serviraient pas les intérêts du pays. Il ne s'agit donc pas de colère mais du fonctionnement naturel des choses, dans leur cadre réglementaire et légal.

2/ La relation entre le roi et le gouvernement actuel est-elle différente de ce qui se passait avant ?

Certains estiment que la constitution actuelle entérine le partage du pouvoir entre le roi et son gouvernement. Cela est faux car la loi fondamentale de 2011 ne fait que confirmer la situation hiérarchique d'antan, avec le roi représentant le pivot central de la politique marocaine. Au parlement, Benkirane lui-même a affirmé que c'est le roi qui porte la responsabilité de la mise en œuvre de la constitution, en sa qualité de chef d'Etat. La question aujourd'hui n'est pas de savoir si la constitution établit une séparation des pouvoirs entre les deux têtes de l'Exécutif, mais si les nouvelles dispositions constitutionnelles sont respectées, comme cela a été mis en doute par la mise en accusation de Benkirane d'abandonner ses prérogatives lors de certains événements qui se sont produits, suite à la nomination des ambassadeurs, des dirigeants de la HACA, des walis et gouverneurs, autant de nominations où le rôle du chef du gouvernement a été plutôt réduit... Les interventions du roi dans ces domaines ont laissé croire que les choses étaient revenues à ce qu'elles étaient avant, avec un souverain qui exerce le pouvoir et un gouvernement qui exécute le programme et la stratégie du roi.

3/ La bataille des cahiers des charges de l'audiovisuel n'a-t-elle pas consacré une rupture dans les relations du roi avec le gouvernement ?

Le roi est, selon la constitution, le chef de l'Etat et quand un litige apparaît dans n'importe quel domaine de la gestion publique, il est tout à fait normal que le roi intervienne en sa qualité d'arbitre, pour trancher, et ainsi permettre le bon fonctionnement et la continuité de l'appareil d'Etat. Dans cette affaire des cahiers des charges, il n'a pas agi autrement ; il fallait intervenir et trancher, mettant un terme au différend entre les deux points de vue qui prévalaient. En Espagne,



lorsqu'el Païs l'avait interrogé sur la séparation du pouvoir entre lui-même et le roi, le chef du gouvernement a répondu par la négative, précisant que le pouvoir, c'est le roi qui l'exerce, et que le gouvernement l'y assiste. Cela indique que Benkirane est conscient de l'existence de lignes rouges qu'il ne faut pas outrepasser, même si pour cela il fallait un peu tordre le cou à la constitution ; la raison de cela est qu'un rapport de forces particulier est établi, et qu'il n'est pas forcément en faveur du gouvernement.

4/ Ne pensez-vous pas que ce que négligent les observateurs, ainsi qu'Abdelilah Benkirane, est la présence au sein du cabinet royal de l'un des plus anciens et féroces opposants aux mouvements islamistes, à savoir Fouad Ali el Himma ?

Rappelons-nous ce qu'avait dit le chef du gouvernement au début de son mandat, quand il avait assuré qu'il refuserait les intermédiaires dans sa relation avec le roi, ce que les gens avaient décodé comme un refus de traiter avec les conseillers du souverain, dont Fouad Ali el Himma. Mais il avait vite fini par comprendre que le fonctionnement du palais royal passait à travers les conseillers du roi ; aussitôt, Benkirane a changé son fusil d'épaule et a entrepris de montrer sa relation avec el Himma sous son meilleur jour. A El Païs, toujours, il avait admis des moments d'accord, mais d'autres de désaccord avec el Himma. Mais il faut bien reconnaître aujourd'hui que quand el Himma s'implique dans la gestion publique ou s'adresse au chef du gouvernement, il le fait au nom du roi. Or le roi dispose de pouvoirs et de prérogatives dont Benkirane doit tenir compte. Aussi, lorsque Benkirane s'adresse à el Himma, il parle en fait au représentant du Roi et non plus à un adversaire politique.

LES ZONES INTERDITES PAR EL HIMMA AU GOUVERNEMENT

1/ Le respect du domaine réservé : un domaine qui ne nécessite pas d'interprétation de la constitution, un domaine traditionnellement réservé au roi, comme le champ religieux, qui restera placé sous la tutelle d'un ministère de souveraineté. Les autres champs où le gouvernement n'intervient pas sont ceux de l'armée, de la sécurité et de l'intégrité territoriale.

2/ Le budget du palais : Il a toujours constitué une ligne rouge jamais dépassée par les gouvernements et les parlements qu'a connus le Maroc, depuis l'indépendance. Le gouvernement Benkirane, lors de son élaboration du budget, ne pourra réviser ni toucher à ce budget qui reste un domaine réservé du palais royal. Le gouvernement et le parlement devront même avoir à répondre à des demandes d'augmentation de ce budget qui concerne les activités et les déplacements du roi.

3/ La pérennité de la domination politique : Depuis l'adoption de la constitution, et avant et après la tenue des élections de novembre dernier, toutes les analyses et déclarations allaient dans le sens que le palais ne voyait dans les changements apportés par loi fondamentale aucun tassement des pouvoirs du roi ni un recul de sa position dominante. Ainsi, les nominations, les inaugurations et l'initiative en politique n'ont guère changé ; ainsi aussi, la nomination des ambassadeurs sans passer par le Conseil de ministres, celle de Mehdi Qotbi à la tête d'un organe pour les musées, le changement de la direction de la HACA, les walis et gouverneurs... le palais attend donc du gouvernement de tenir sa position, à travers une interprétation « exécutive » des pouvoirs du roi.

4/ La préservation de l'image : Respecter la position de la royauté n'est pas suffisant, Benkirane est tenu d'observer une certaine discrétion sur ce qui se dit entre lui et le souverain, et de ne pas faire état des différends, de même qu'il revient au chef du gouvernement de s'assurer du maintien de la couverture des activités du roi et que son image soit toujours préservée, comme elle l'a toujours été jusqu'à aujourd'hui.

5/ Le Conseil national de sécurité : Avant qu'il ne soit nommé conseiller du roi, les augures plaçaient el Himma à la tête du Conseil national de sécurité, créé par la nouvelle constitution et englobant des ministères sensibles, des militaires, des responsables de la sécurité. Dans ce domaine, Benkirane sait qu'il ne peut rien faire, et d'ailleurs il ne



semble pas vouloir y intervenir. Premier indicateur de cela, le projet de loi, avorté, de l'immunité à accorder aux militaires.

Revue de presse Le 1^{er} Juillet 2012